

## MESURES VISANT A ELIMINER LE TERRORISME INTERNATIONAL

### Point 110 de l'ordre du jour

Intervention de M. Christophe GONZALES, Principauté de Monaco

Monsieur le Président, je souhaiterais saisir tout d'abord cette opportunité pour vous féliciter, au nom de Monaco, pour votre élection ainsi que chacun des membres composant votre bureau. Vos qualités d'éminent juriste ne laisse aucun doute sur le succès de cette session.

Je souhaiterais également réitérer l'hommage dû aux victimes des crimes aveugles et barbares qui ont récemment durement touché le Nigeria, le Pakistan et le Kenya, sans oublier celles de Somalie, d'Irak et du Mali.

Une fois de plus, nos travaux commencent sous le coup de l'émotion provoquée par de nouvelles attaques qui nous rappellent pourquoi nous sommes réunis depuis hier : nos États, nos sociétés, notre Communauté restent placés sous la menace du terrorisme, et ce en dépit des nombreux progrès que nous avons accomplis ensemble, comme le montre le Rapport du Secrétaire Général.

Monsieur le Président,

Monaco, comme de nombreux orateurs, refuse toute amalgame : le terrorisme ne se confond pas en effet avec une Religion ou une Nation, puisque précisément toutes les Religions et toutes les Nations sont visées. Cette menace universelle appelle donc une réponse universelle.

Le terrorisme en tant que phénomène criminel, nécessite une approche objective et juridique et non politique. Les valeurs et principes inscrits dans la Charte des Nations Unies demeurent le meilleur garant du succès dans la lutte contre le terrorisme.

Par conséquent et au terme de ces considérations successives, Monaco demeure convaincu que l'adoption d'une Convention internationale globale contre le terrorisme serait un progrès décisif.

Cet instrument, serait l'aboutissement de la stratégie globale antiterroriste, dont l'ONU doit rester le fer de lance. Aucun Etat, *a fortiori* les plus fragiles d'entre nos membres, ne peut rester isolé face à cette menace. Le rôle de notre Organisation est donc indispensable, notamment s'agissant du renforcement des capacités des États dans cette lutte et de la prévention du terrorisme.

Nous savons que le terrorisme prospère sur la misère et l'intolérance. Or, pour ces deux écueils, l'ONU contribue à une solution adaptée et durable.

Nous félicitons le Secrétaire Général qui, dans un souci d'efficacité, porte une attention particulière sur une meilleure coordination des entités créées des Nations Unies sur cette question.

De même, seule la coopération entre les États, les Organisations régionales, l'ONU et même les acteurs de droit privé permettra de mieux s'adapter à une menace aussi diffuse que mouvante. Concertation, échanges d'informations et de bonnes pratiques sont les conditions nécessaires au succès de la lutte contre le terrorisme.

Monsieur le Président,

c'est dans cet esprit que Monaco aborde la question du terrorisme. Ainsi, les dispositions de droit interne visant le terrorisme, notamment s'agissant des questions relatives à son financement, sont la transcription des mesures adoptées au sein de l'Union européenne, elles-mêmes dictées par les résolutions du Conseil de Sécurité.

Monaco, qui a accueilli la première Conférence de Police criminelle en 1914 sera l'hôte de la Conférence ministérielle d'INTERPOL en 2014.

Monaco a également signé un accord de coopération avec Europol en 2011 et participe aux programmes de l'ONUUDC.

La Principauté de Monaco, qui est Partie à 13 Instruments juridiques internationaux, apportera donc tout son soutien à une nouvelle Convention globale de lutte contre le terrorisme. Face au dynamisme de cette menace, notre stratégie doit aussi s'adapter en permanence, dans le respect des dispositions du droit international et du droit humanitaire.

Je vous remercie Monsieur le Président.